

1 N'oubliez pas d'informer COLONNA FACILITY de tous les changements relatifs à votre situation familiale et administrative (mariage, naissance, déménagement, changement de caisse de Sécurité sociale, changement de coordonnées bancaires ...).

L'ESPACE ASSURÉ :

Pour une gestion simplifiée, connectez-vous à votre Espace Assuré.

VISUALISEZ VOS REMBOURSEMENTS :

Consultez le détail de vos remboursements en temps réel (par dossier et par soin).
Consulter les soins transmis par la Sécurité sociale si vous bénéficiez de la télétransmission.

CONSULTEZ ET MODIFIEZ

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES :

Vérifiez vos coordonnées personnelles et bancaires.

LIMITEZ VOS FRAIS

EN DEMANDANT UN DEVIS

Afin de limiter votre « reste à charge » (pour la réalisation de prothèses dentaires, l'acquisition d'équipement optique ou auditif, une intervention chirurgicale, etc...), vous pouvez faire établir un devis par le professionnel de santé.

Pour une estimation du remboursement, le devis doit être adressé à COLONNA FACILITY par fax au 02 54 76 99 67, par courrier ou par e-mail à sante@cofacility.fr

L'OPTION DE PRATIQUE TARIFAIRE

MAÎTRISÉE

L'OPTAM / L'OPTAM-CO ?

Il s'agit d'une convention à laquelle peuvent adhérer tous les praticiens ayant le titre de médecin. Ils s'engagent alors à limiter leurs honoraires en échange d'avantages sociaux en créant une nouvelle catégorie de tarification, un « secteur 2 bis ».

L'OPTAM-CO concerne les médecins exerçant une spécialité chirurgicale ou de gynécologie obstétrique.

POURQUOI ALLER VOIR UN MÉDECIN

OPTAM / OPTAM-CO ?

Les dépassements d'honoraires d'un médecin OPTAM sont mieux pris en charge par votre complémentaire santé.

MON MÉDECIN ADHÈRE-T-IL A

L'OPTAM / OPTAM-CO ?

Avant toute visite chez un praticien, consultez le site annuaire.sante.ameli.fr

JE SORS DES EFFETIFS DE L'ENTREPRISE, PUIS CONTINUE A BÉNÉFICIER DE MA COUVERTURE ?

Vous êtes pris en charge par le Pôle emploi
Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'un maintien des garanties appliquées dans votre ancienne entreprise et continuer, de façon temporaire, à bénéficier du financement de votre employeur. Vous devrez justifier de votre prise en charge par le Pôle emploi.

Dans tous les cas où votre couverture prend fin Vous pouvez demander à souscrire un contrat individuel à un tarif préférentiel, sans formalité médicale, ni délai de carence. Dans ce cas, vous ne bénéficierez plus du financement de votre employeur. Pour plus d'informations contactez Colonna Facility le détail des tarifs et garanties (sante@cofacility.fr)

LIMITEZ VOTRE AVANCE DE FRAIS

L'HOSPITALISATION

En cas d'hospitalisation dans un établissement conventionné, faites une demande de prise en charge :

par e-mail : sante@cofacility.fr

par fax : 02.54.76.99.67

ou par courrier adressé à COLONNA FACILITY



LES FRAIS OPTIQUES... & LES FRAIS DENTAIRES

Avec la Carte de tiers payant, vous bénéficiez par ailleurs d'un service de prise en charge optique et dentaire avec une procédure simplifiée :

- 1 Présentez votre carte à l'opticien ou au dentiste de votre choix.

- 2 Le professionnel de santé envoie une demande de prise en charge :

- à Almerys pour l'Optique (présenter votre carte de tiers payant)
- à COLONNA FACILITY pour le Dentaire, par fax ou par e-mail : sante@cofacility.fr Le dentiste doit préciser la période de soin.

- 3 COLONNA FACILITY délivre une prise en charge et la transmet directement au professionnel de santé par l'intermédiaire d'Almerys pour l'Optique).

- 4 Réglez la part non prise en charge par la garantie et éventuellement la part Sécurité sociale si le professionnel de santé ne pratique pas le tiers payant avec la Sécurité sociale.

QU'EST-CE QUE LE 100% SANTÉ ?

Il s'agit du remboursement intégral par la Sécurité sociale et votre complémentaire santé de certaines dépenses de soins engagées sur les postes optique, dentaire et audiologique. Retrouvez tous les détails du « 100% Santé » dans votre tableau de garanties en page 3 et en page 4.

VOTRE RÉSEAU OPTIQUE

COLONNA FACILITY VOUS PROPOSE UN NOUVEAU SERVICE POUR RÉDUIRE VOS FRAIS OPTIQUE !



Pour plus d'information, téléchargez la fiche pratique sur sante@cofacility.fr ou sur le réseau

80% des opticiens dans le réseau

Jusqu'à -35% sur les plus grandes marques de verres

Une géolocalisation depuis www.cofacility.fr

Aucune contrainte que des avantages